

Colloque du 21 octobre 2000.

Les réseaux pédo-criminels en Belgique avant l'affaire Dutroux

En 1999, CHIID FOCUS, le Centre créé solennellement après la marche blanche pour calmer les esprits s'est occupé de 1.503 plaintes. Avec une issue heureuse dans 85% des cas, explique son président Daniel Cardon de Lichtbuer.

La moitié des dossiers traités concernaient des fugues, 22% des enlèvements parentaux, 15% de disparitions inexplicables, soit 225 cas, 10% de cas de pédophilie individuelle soit 150 enfants abusés, et 3% d'enlèvement par des tiers ou des cas d'exploitation sexuelle, soit **45 cas**.

De son côté, la cellule nationale disparitions de la gendarmerie signale qu'en 1999 si 383 mineurs ont été retrouvés vivants ou morts, 31 cas de disparition de mineurs sont encore non-élucidés. **En un an, dans un pays de 10 millions d'habitants, entre 30 et 40 mineurs ont disparu alors que, ajoute la gendarmerie, pour la première fois ces chiffres sont en baisse !! Imaginez, en 10 ans, cela fait au moins 300 enfants...**

« Le Centre Child Focus a chargé l'Université de Leuven de dresser l'inventaire de toutes les données légales et scientifiques disponibles sur cette question parce que, déclare la directrice Lieve Stappers nous savons, que des centaines, (des CENTAINES !) d'enfants sont exploités sexuellement chez nous et qu'il existe des RESEAUX ».

Cette petite phrase prononcée en mai 2000 par une personnalité officielle incontestée est curieusement passée inaperçue dans le pays de l'affaire Dutroux où la justice et la presse tiennent pour des menteurs, des calomniateurs ou de dangereux illuminés les rares personnes qui osent encore aller à contre-courant de la thèse officielle du juge Langlois, proclamée dans une interview du mois d'août 98 :Dutroux est un pervers ISOLE. Les réseaux n'existent pas chez nous.

Or c'est avec l'affaire Dutroux-Nihoul, que la négation des réseaux a commencé, et encore plus précisément à un moment qui correspond au verrouillage de la presse, à l'écartement du juge Connerotte et de certains enquêteurs, et aux pressions exercées sur la Commission d'enquête parlementaire pour qu'elle en termine au plus tôt. Un phénomène qui atteint son apogée à la mi 97.

Une stratégie de l'establishment qui ne tiendra plus longtemps la route parce que les preuves de l'existence des réseaux viennent aujourd'hui de l'étranger et rejoignent les affaires belges

En 1996, après la libération de Sabine et Laetitia et la découverte des corps de Julie, Melissa, An et Eefje, la presse n'hésitait pas à parler de réseaux et à rappeler d'anciennes affaires.

En 1996, les centaines (300 à 400) cassettes montrant des pédophile en action, saisies chez Dutroux et Diakostavrianos, que des gendarmes ont visionné avec l'aide de psychologues n'ont pas encore disparu. « Le Soir Illustré » du 1/1/97 p.23, affirme à propos de ces vidéos que sur l'une de ces cassettes retrouvée chez Dutroux il y a un « *snuff movie* », où *l'on voit un très jeune enfant victime de violences sexuelles avant d'être assassiné avec un couteau de para-commando* ».

Le même magazine, écrit en septembre 1996, avant le déssaisissement du juge d'instruction Connerotte que «...*aussi fou que cela puisse paraître, des milieux policiers auraient intérêt à supprimer certains témoins qui en savent trop sur l'entourage de Dutroux et que les autorités judiciaires craignent une offensive du milieu mafieux de la région de Charleroi* ».

A ce moment-là, il n'est pas encore question de « saucissonner » les dossiers, l'équipe de Neufchâteau a manifestement tiré sur le fil du réseau de criminalité organisée dans lequel Dutroux joue le rôle de pourvoyeur et receleur en tous genres, avec la complicité de Nihoul et d'autres, dont les noms figurent dans ses carnets et parmi lesquels des membres de l'institution judiciaire et des hommes politiques au pouvoir...

On parle de « *réseaux vieux de 20 ans, bénéficiant de hautes protections à Bruxelles et à Liège* » (Le SI 16/8/96) ou du « *réseau de Seraing où un proxénète utilise des enfants polonais.* » (LLB 10/96)....

Et « Le Soir Illustré » de se demander alors : « *Les pédophiles hauts placés sont-ils intouchables ?* »

La réponse nous la connaissons maintenant, c'est : « OUI, ils sont intouchables ».

L'opinion publique a découvert le fléau de la pédophilie avec l'assassinat de Julie et Melissa, Ann et Efje, l'enlèvement de Sabine et Laetitia . Les dizaines d'enfants disparus ou assassinés en Belgique sans que ces crimes soient élucidés, comme Elisabeth Brichet, Nathalie Geysbrecht ,Loubna, Katrien de Kuyper, Kim , Ken, Gevrye.....reviennent enfin dans l'actualité.

L'affaire Dutroux a fait prendre conscience de l'horreur des trafics d'enfants .

Dans les années 80, il était de bon ton de répéter dans les milieux judiciaires que 95% des disparitions de mineurs étaient élucidées ...sans que l'on s'inquiète des 5% restants. La pédophilie de l'aveu même de certains enquêteurs ne les « intéressait pas » !

Cependant, les liens internationaux des réseaux de pédophilie découverts en Belgique sont connus depuis longtemps. Nous avons, presque tous, été aveugles avant 1996.

Je ne m'étendrai pas sur les fameux « **ballets rose** » de la haute société belge, probablement liés aux « tueries du Brabant » au début des années 80, sinon pour signaler que selon des PV de la gendarmerie, des MINEURS d'âge y ont été mêlés, « prêtés » notamment par un home pour enfants qui a opportunément brûlé avec toutes ses archives. Au moins un de ces mineurs abusé s'est suicidé .

Cette époque des « ballets roses » et des partouzes correspond aux témoignages des X qui ont été relatés dans le livre « *Les dossiers X* »¹. Ces témoignages de victimes qui citent à plusieurs reprises Michel Nihoul, le complice de Dutroux, n'ont pas été exploités par la justice qui a bloqué les enquêtes des gendarmes De Baets et Bille.

Je voudrais vous faire une énumération simple et non exhaustive de quelques unes des affaires qui sont venues devant la justice belge , et qui ne sont donc pas le fruit des délires de ceux qu'on appelle le « croyants ».

Janvier 1985 : Sous le titre « *Les chemins de la pornographie et de la prostitution enfantine* » on lit dans « La Libre Belgique » (21/1/85) : « *Un belge fournisseur d'un réseau international est arrêté à Hulst aux Pays-Bas en possession de 47 photos mettant en scène onze fillettes de nationalité belge, âgées de huit à douze ans...* »

« Le Soir » renchérit :

¹ « Les dossiers X . Ce que la Belgique ne devait pas savoir sur l'affaire Dutroux » Annemie Bulthé ; Douglas De Coninck et Marie-Jeanne Van Heeswyck. Editions EPO.1999

« Plusieurs dizaines d'enfants auraient été victime d'un réseau actif en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas... Les BSR de Bruxelles et de Louvain ont indiqué que deux personnes sont incarcérées, dont un médecin bruxellois, fils d'un professeur d'université qui serait en aveux partiels... Les victimes parfois âgées d'une dizaine d'années seulement, dont plusieurs petits belges, étaient obligés de participer au tournage de vidéos pornographiques commercialisées ensuite à grand prix. Elles devaient participer à des « ballets bleus » se déroulant le plus souvent à Maastricht ou, selon des sources non confirmées, à Louvain, Anvers et Bruxelles... Le Parquet de Louvain a fourni des consignes strictes visant à faire respecter scrupuleusement le secret de l'instruction parce que, la rumeur s'est évidemment déjà emparée de l'affaire et colporte que des personnalités politiques importantes sont mêlées au scandale ... » .(Le Soir, 23/3 /85)
Les personnalités politiques importantes semblent donc avoir droit à plus de scrupules de la part de la justice que le vulgaire suspect....
Tellement de scrupules qu'il est impossible de savoir quelle a été l'issue de cette enquête et s'il y a eu un procès.....

Octobre 1986 :Des dizaines de cassettes vidéo et plus de 600 clichés montrant des scènes de sexualité en groupe impliquant ses adultes des deux sexes et des fillettes de 8 à 10 ans sont saisies chez un juge consulaire bruxellois de 57 ans,(Jérôme Depraetere) qui commercialisait ces cassettes. Une dizaine d'enfants sont identifiés à Bruxelles et à Liège « des gamines toutes belges provenant parfois des meilleurs milieux » (La Dernière Heure. 24/10/86). « Il y avait plusieurs filières : enlèvements, disparitions, ou liée à la prostitution d'adolescents place Fontainas. Certaines gamines avaient même été louées par leurs propres parents.(La Lanterne 10/10/86). Selon les enquêteurs cités par la presse le juge consulaire qui, lui, a été condamné, n'était qu'un « petit poisson. »
Qui sont donc les gros poissons ?
En 1986 René Haquin révèle qu'une bonne dizaine de dossiers judiciaires sont à l'instruction qui concernent des abus en matière de prostitution infantiles.
Un an plus tard, en 87, « la Dernière Heure » dénonce « des pressions de magistrats de la jeunesse sur des policiers invités à fermer les yeux et à effacer certaines identités de leur souvenir après une enquête sur la prostitution des jeunes garçons et d'oublier les numéros des plaques d'immatriculation de certaines voitures aperçues aux alentours des lieux de prostitution des gamins ».

En 1986 : l'Affaire du CRIES

Cette affaire est certainement, avant le dévoilement de l'affaire Dutroux, la preuve la plus évidente que des réseaux de pédophilie internationaux sévissent en Belgique depuis des années, et que, même s'il y a eu des condamnations, ces réseaux n'ont pas arrêté leurs activités après le procès.

L'affaire du CRIES éclate en Belgique en 1986 avec l'arrestation d'un pédophile (Devuyt) en relation avec **Michel Felu**, 45 ans, un homme qui comme P. Derochette, a été interné sans jugement pour des faits de pédophilie puis libéré, et qui a été engagé, par compassion dira-t-il, comme homme à tout faire par le directeur de L'UNICEF Belgique **Joseph Verbeeck**.

Michel Felu se sert des locaux de l'UNICEF pour organiser des séances de photos de pornographie infantile. Il offre des cadeaux aux enfants, dira-t-il.

Au cours de perquisitions opérées le 24 février 1987, les enquêteurs trouvent des photos, et du matériel servant à des séances de pédophilie. Felu avait aussi un laboratoire de photos qu'il avait été prié d'évacuer peu avant par la direction de l'Unicef décidément peu clairvoyante étant donné les antécédents de Felu...

Certaines de ces photos, disons les plus « soft » qui ne mettent pas en scène des abus sexuels par des adultes, sont diffusées dans la revue « L'Espoir » éditée par le **CRIES** (Centre de Recherche et d'Information sur l'Enfance et la Sexualité).

« L'Espoir » fait l'apologie de la liberté des relations sexuelles entre adultes et enfants .La revue est distribuée dans certaines librairies et centre « progressistes ».

Le CRIES a alors son siège Chaussée d'Ixelles dans l'immeuble qui abrite également « Infor-Homosexualité » et « Radio Antenne Rose » qui vont proclamer faut et fort par des droits de réponse à la presse, qu'ils condamnent la pédophilie, malgré les liens étroits qu'ils ont avec le fondateur du CRIES, **Philippe Carpentier**.

La police découvre que le CRIES cache en fait un réseau international de pédophiles qui concerne au moins 18 pays.

4.000 photos et cassettes sont saisis - un gendarme écoeuré qui les a vues me dira qu'il y en avait un m° !- Un matériel qui n'a plus rien avoir avec le soi-disant « naturisme » de la revue « L'Espoir », mais « *qui montre des scènes atroces d'abus d'enfants qui ne sont quelquefois que des bébés.* » Selon la presse, (« La Dernière Heure » 23/ 11 /89 et 4/4/87) « *une centaine d'enfants sont répertoriés sur ces photos et cassettes destinées au commerce dont les filières s'étendent jusqu'au Canada, au Brésil, au Japon et en Afrique.* » Les photos informatisées pour être commercialisées ont été retrouvées chez les principaux animateurs du Cries.

Un fichier est saisi contenant les noms des centaines de membres du Cries à travers le monde, dont à ma connaissance, une soixantaine en Belgique.

En Belgique l'enquête révèle que le réseau « *s'est développé en plusieurs endroits, pas seulement dans les locaux de L'Unicef, mais aussi dans des appartements à Anvers et à Bruxelles où de jeunes enfants étaient photographiés lors de « parties* ». (Le Soir 5/5/87). Après l'arrestation de Michel Felu, en mars 87, une série d'autres personnes sont arrêtées dont l'un se suicide le lendemain dans sa cellule.

Deux personnes sont arrêtées aux **Pays Bas**, à Delft où la police saisit de nombreux documents chez l'architecte, **Jan Weeckers**. L'enquête se développe également en **Suisse, en France et en Grande Bretagne**.

Un suisse **Beat Meir** est arrêté à Douvres, en possession de matériel de pornographie infantile alors qu'il allait s'embarquer pour Calais avec un enfant de 4 ans .

Un homme de nationalité américaine, Timothy P, 27 ans résidant à Zaventem est inculpé de trafic d'objets obscènes.

En Belgique parmi les inculpés on trouve le fondateur du Cries, **Philippe Carpentier** ancien traducteur juré au Parquet de Bruxelles, le photographe **Olivier Ralet**, le directeur de l'Unicef et ancien journaliste **Jos Verbeeck**, un cinéaste, un traducteur au ministère de la justice, deux médecins dont l'un a fourni son aide pour organiser le réseau informatique du CRIES, un homme qui clame n'avoir participé que 2 mois à l'administration de la revue « L'Espoir », un chef louveteau, un ingénieur responsable du CRIES, un professeur et des **parents** qui ont loué leurs enfants au réseau . (Viviane H. 42 ans qui louait son petit garçon pour 20.000 FB., une mère de famille qui a mis son fils et sa fille dans le réseau, et un couple d'Anvers, qui a prostitué son petit garçon.).

Jacques Delbouille qui va se répandre en insultes contre le journaliste René Haquin dans la presse homo, est condamné à un an avec sursis pour fait de rébellion et port d'armes prohibée en marge de l'affaire du Cries sur les listes duquel il figure.

25 enfants de 5 à 16 ans ont été identifiés par la section mœurs de la PJ.

Le 7 mars 1988, 17 hommes et femmes comparaissent devant la 57^o chambre correctionnelle pour attentat à la pudeur et outrages aux mœurs sur des enfants.

Jean-Claude Weber, l'un des principaux protagonistes du réseau du Cries, qui se fait passer pour cinéaste, domicilié à Jupille, est emprisonné à Montpellier au moment du procès. Il vient d'être condamné à 6 ans de prison en France pour des faits de pédophilie. 13 prévenus sont condamnés sévèrement. Le père qui a livré son fils aux bourreaux, un facteur des postes, jugé séparément, écope de 7 ans de prison, son épouse a été déclarée mentalement irresponsable.

Malgré la sévérité des peines prononcées on constate que tous les prévenus ne se retrouvent pas devant le tribunal (notamment les médecins) et qu'une mère de famille dont le nom n'a jamais été cité par la presse et qui avait autorisé un des inculpés à prendre des photos de sa fille, est acquittée, je cite, « le tribunal estimant que les faits qui lui sont reprochés provenaient du souci dans certains milieux de paraître branchés »....

En octobre 88, la cour d'Appel aggrave d'un ou deux ans les peines prononcées en correctionnelle. Felu et Carpentier sont condamnés au maximum :10 ans. Par contre le directeur de l'Unicef, condamné à 2 ans avec sursis, est cette fois acquitté.

En août 1991, extradé par la France, J.C. Weber écope de 9 ans de prison.

La presse estime qu'un point final a été mis à ce terrible scandale du Cries.

Plus un mot sur les petites victimes et l'attention que la justice aurait du leur porter.

Plus un mot sur les ramifications internationales du réseau belge et de ses **clients**.

Comme par hasard, on retrouve des photos du CRIES sur le CD Rom dit « de Zandvoort » !

Jean-Marc Houdmont a également été interrogé dans la cadre de ce même dossier du CRIES.

Houdmont a été suspecté de trafic de matériel pédophile. (On en a retrouvé dans son chalet incendié en 1990). Il s'est (opportunément ?) tué dans un accident de voiture le 25 février 1997, alors qu'il se rendait à Namur pour faire des « révélations » au juge d'instruction Comélieu sur l'enlèvement d'Elisabeth Brichet disparue en 1989.

Sur les listes du Cries figurent aussi toutes les organisations de défense de la pédophilie en France, en GB, aux EU, au Danemark etc.. Ce qui prouve que ce n'est pas un petit lieu de thérapie de groupe comme les défenseurs du Cries ont voulu le faire apparaître.

En France, où 280 personnes figurent sur les listes du CRIES l'affaire sera totalement étouffée, avec les grands moyens..

Le relais principal du réseau CRIES en France est le « Centre du Christ libérateur » à Paris, une organisation qui se présente comme « Centre pastoral et psychologique d'entraide aux minorités sexuelles » animée par le pasteur belge **Joseph Doucé**.

Parmi ces minorités, dont le pasteur s'occupe, les pédophiles, qui se réunissent chez lui tous les dimanches et pour la défense desquels il a écrit un livre « La pédophilie en question ».

Il développe une fine stratégie dans le but de casser ce qu'il appelle le tabou de la pédophilie. Les textes du pasteur sont éloquents. Pour lui « *La relation pédophilique, c'est la concrétisation des désirs de l'enfant et de l'adulte, désirs mutuels qui font un véritable partage... (p.38)* » .

Il insiste sur le fait qu'il faut éviter d'agir de front en faveur de la pédophilie, mais qu'il faut plutôt infiltrer les mouvements qui défendent la liberté individuelle et faire du lobbying auprès des responsables politiques pour abaisser l'âge de la majorité sexuelle. Danièle Mitterand et son Mouvement « France-Libertés » figure en bonne place dans les fichiers du curieux pasteur

Le 19 juillet 1990, Joseph Doucé disparaît. Selon des témoins, dont son ami Guy Bondar, le pasteur est parti de son plein gré avec deux agents de services de renseignement qu'il connaissait, en déclarant à son ami qu'il se rendait au « château », ce qui dans son vocabulaire signifiait l'Elysée....Son cadavre sera retrouvé, selon la version officielle, le 17 octobre en forêt de Rambouillet.

Un inspecteur des renseignements généraux J.P.Dufourg a été inculpé du meurtre puis disculpé en 1998.

A-t-on voulu faire taire le pasteur ou a-t-on voulu le faire parler ?

L'enquête, 10 ans après, n'est pas close, mais a tous les parfums nauséabonds des chantages et couvertures, bref d'une affaire d'Etat, une des plus pourries du règne de Mitterand...

Doucé était occasionnellement un indicateur de la brigade des mœurs, mais il avait aussi de solides relations dans les milieux politiques, littéraires, du show-biz et de la mode. Il était au courant des penchants sexuels de personnes importantes qu'il aurait pu faire chanter

Le dossier « Coral »

Parmi les membres français du CRIES, répertoriés en Belgique, on retrouve aussi **Claude Sigala**, président du **CORAL**, un « collectif réseau alternatif » qui dirige 34 communautés pour enfants légèrement handicapés. Le Coral est, en 1982, au centre d'un scandale concernant des abus d'enfants, notamment l'assassinat d'un enfant de 11 ans retrouvé la tête dans un seau d'eau dont l'autopsie révélera qu'il a été sodomisé.

Parmi les visiteurs du Coral, on relève des personnalités connues dont certaines ne cachaient pas leurs mœurs pédophiles, comme Gabriel Matzneff.

D'autres noms d'abuseurs, parmi lesquels un photographe belge, sont cités par un ancien éducateur. Des noms qui ont fait trembler le juge Salzmann, après une campagne médiatique en faveur, non pas des victimes, mais des inculpés, et une pétition sur laquelle figurent les signatures de l'intelligentsia habituelle...

Les 8 inculpés, condamnés à des peines de prison en 1986, ont tous vu leur peine assortie de sursis par la cour d'Appel un an plus tard...

L'association « Coral » s'est reconstituée en 1992.

Or lors de la saisie de documents dans un local appartenant au Préfet Prouteau qui fut le chef de la célèbre « cellule des écoutes de l'Elysée », le juge découvre 2 dossiers « Coral ballets bleus » et « Coral 82 ».

Le capitaine **Paul Barril**, son subordonné déclarera en audience publique le 29 avril 97 : « Je me rappelle qu'on nous avait alerté pour stopper l'enquête sur le réseau pédophile « Coral » à cause des personnalités mises en cause ». Si l'on en croit certains témoignages il y avait en effet de quoi ébranler le pouvoir.....

La seule personne condamnée suite à la dénonciation de ce réseau, Willy Marceau, qui figure lui aussi sur la liste belge du Cries ,nous intéresse parce qu'il dénonce une secte sataniste qui torture des enfants, **l'Alliance Kripten**, dont une victime parle de séances avec des belges à **Forchies- la -Marche** près de Charleroi...fin 88 et fin 92.

Et, comme quoi l'internationale pédophile est bien organisée de longue date : il y a aussi une photo du Coral sue le CD Rom de Zandvoort.

Revenons à l'enquête belge du CRIES : **L'insaisissable Michel Rosoor**

Un détenu de la prison de Montpellier **Jean-Claude Weber**, condamné pour des faits de pédophilie a avoué à l'inspecteur Y.Zimmer, en commission rogatoire, qu'il envoyait régulièrement des cassettes pédophiles en Belgique à un certain **Michel Rosoor**. Les cassettes étaient cachées dans des envois de poissons exotiques destinés à l'entreprise qui servait de « couverture » à Rosoor dans la zone industrielle de Grand-Bigard près de Bruxelles, où il se livrait aussi au trafic de fausses marques.

Il est à noter que Jean-Marc Houdmont s'est aussi adonné au commerce de poissons exotiques...

Lors d'une perquisition à Grand-Bigard, Rosoor qui a manifestement été prévenu déclare rigolard aux enquêteurs : « Je vous attendais ».

Michel Rosoor n'a donc pas été inquiété dans l'enquête du Cries.

De bonne source, je tiens que Rosoor servait de « fournisseur » lors des « ballets roses » dans le Brabant wallon.

Or on retrouve ce Rosoor en 1997, cité par défaut dans un procès devant le tribunal correctionnel de **Draguignan** qui met en évidence un vaste réseau d'abus d'enfants asiatiques et roumains, de diffusion de pornographie infantine, dont les 7 accusés sont pour la plupart des récidivistes déjà condamnés entre 1985 et 1989.

L'enquête a démarré en 1994 dans le Var et la Drôme, en particulier chez un curé de Loriol qui héberge un pédophile, où les enquêteurs découvrent des documents sur la création d'un orphelinat en Roumanie et un lot de cassettes qui permettent d'identifier d'autres abuseurs français et... Michel Rosoor

Le principal inculpé, un certain **Chabanne** va déclarer connaître Michel Rosoor comme étant « un riche pédophile belge, résidant à Pattaya en Thaïlande, qui informe régulièrement les amateurs d'enfants sur les possibilités de tourisme pédo-sexuel en Asie et envoie des photos de mineurs ».

Selon le Procureur de la République de Draguignan, des membres de la section mœurs de la BSR belge en commission rogatoire en Thaïlande ont exécuté une perquisition chez Rosoor à Pattaya le 27 août 1997 et ont eu des contacts sur place avec des enquêteurs français.

Selon un témoin qui a travaillé pour Rosoor en Thaïlande, Rosoor s'est vanté de bien le connaître Dutroux...

Les cassettes saisies dans l'affaire de Draguignan montrent des actes de torture et de barbarie particulièrement révoltants, et parmi ces cassettes, une **cassette dite « de Londres »**, où l'on voit un enfant torturé, dont le signalement est donné par les britanniques à Interpol –je cite le Procureur de la République- le 21 mai 1991. Cette cassette a été mise en circulation sur le minitel en France par un certain Jacques Francis qui a été mis en examen à Paris et de nombreux possesseurs de la cassette ont été interpellés. Le réquisitoire ne dit pas la suite qui a été donné à ces interpellations.

Mais encore une fois, et dans cette seule affaire de Draguignan qui démarre 7 ans après le début de l'enquête à Bruxelles, on retombe sur le réseau du CRIES et ses ramifications dans plusieurs pays.

La « cassette de Londres » a été tournée en fait en Suisse, par le suisse **Beat Meir** arrêté à Douvres en 87 dans l'affaire du CRIES.

La victime torturée sur « la cassette de Londres », un enfant anglais de 8 ans, identifié par la police britannique, avait été mis à la disposition du réseau par ses parents qui ont fréquenté Meier de 1983 à 1987.

Les pédophiles condamnés dans le procès du CRIES en Belgique sont tous aujourd'hui en liberté.

Les quelques condamnations prononcées dans cette affaire n'ont pas arrêté les réseaux.

Exemples :

En août 1992, S.W.(24 ans) de Venlo aux Pays-bas et H. van D. (48 ans) sont arrêtés par la police néerlandaise. Ils sont en possession d'albums de pornographie infantile. Trois enfants sont identifiés parmi lesquels **une fillette de Louvain âgée de 9 ans**. Cette petite fille belge a été enlevée le 29 mars 92, violée et ramenée chez elle 5 heures plus tard. Deux autres hommes faisant partie de la même bande dite de Breda sont incarcérés.

Août 1992 à mars 1993, le pédophile Jean-Pierre **Raemaekers** est en liberté conditionnelle alors qu'il a été condamné en 1989 pour viol de mineures. Il récidive sur deux petites filles de moins de 10 ans et sur une petite de moins de 14 ans (les seules victimes reconnues sur les cassettes qu'il filme seul ou avec des complices). Les scènes sont tournées dans un appartement de l'avenue Louise à Bruxelles.

Il est arrêté le 21 mai 1993 à Rotterdam où il s'apprêtait à racheter un porno-shop. Il sera condamné à la prison à vie en janvier 95. En audience publique il citera le nom d'un membre de la famille d'un magistrat et assure que cet homme n'est que la petite partie émergée de l'iceberg d'un réseau de pédophiles.

Pourquoi le parquet de Bruxelles donne-t-il l'ordre de détruire un stock important de cassettes pédophiles saisies dans l'affaire du pédophile Raemaekers, 2 jours avant l'arrestation de Dutroux en août 1996 ?

Selon un témoignage recueilli par la PJ de Bruxelles en 96, l'un des condamnés du Cries aurait été en contact avec **Bernard Weinstein** (« La Dernière Heure » 5/9/96). On sait que Weinstein a fréquenté un studio d'enregistrement de vidéos qui est apparu dans l'enquête sur Raemaekers et dans l'affaire Dutroux-Nihoul.

Toujours les mêmes. Qui parle de réseau ? Que sont devenues les victimes non-identifiées sur les cassettes de Raemaekers ?

A Bruxelles, en juillet 1994, un pédophile âgé de 35 ans est arrêté pour avoir par le biais du téléphone 077, monté un réseau de vision de cassettes homosexuelles impliquant de très jeunes enfants. 183 K7 sont saisies. Cela fait 3 lignes dans les brèves des journaux...

Une autre affaire de réseau international de pédophiles est apparue en Belgique en 1993 : le réseau Stamford.

Un ancien pasteur anglais **John David Stamford**, résidant à Geel où il tenait une maison de massage, est arrêté le 20 septembre.

4 organisations de défense des droits de l'enfant dont « Terre des Hommes » se sont constituées parties civiles.

Stamford a fui l'Angleterre. Il a eu des ennuis judiciaires à Berlin. Il est le cerveau d'une organisation internationale de pédophiles pour lesquels il édite le « Guide Spartakus », un guide et catalogue qui fournit toutes les informations nécessaires aux adeptes du tourisme homosexuel. Mais selon un système de codage, le guide est surtout plein de ressources pour les pédophiles. Les lieux, les prix, comment échapper aux lois etc... Stamford se vante dans son guide d'avoir testé personnellement les enfants.

Dans un PV rédigé lors de l'instruction en Belgique, un britannique accuse Stamford d'avoir réalisé une vidéo où un enfant philippin est torturé à mort.

Après deux ans de procédures, durant lesquelles Stamford est en liberté, le ministère public ne requiert qu'un an de prison., parce que étranger, Stamford a commis ses infractions à l'étranger. Cependant 183 personnes figurent sur la liste de ses abonnés belges.

En 1995, l'ancien pasteur anglican, va, lui aussi, mourir très à propos d'une crise cardiaque qui mettra fin à l'action judiciaire, sans que ses clients ne soient inquiétés, ni ses victimes secourues.

Qui dira encore qu'il n'y a pas de réseau de pédophilie en Belgique pendant, avant et après l'affaire Dutroux ?

Souvenez-vous,

En juin 1988, à Verviers un échevin est inculpé est cité à propos d'un trafic de cassettes vidéos mettant en scènes de très jeunes filles. 7 chauffeurs de la STIV sont inculpés dans ce trafic.

En 1990 et 91, 7 autres affaires de pédophilie à Verviers passent devant les tribunaux les victimes sont âgées de 6 à 11 ans et si la violence commence dans la famille dans la plupart des cas, l'exploitation des enfants se propage par petites annonces et réseau de clients.

Dans la région liégeoise, en juillet 1990, 9 hommes sont arrêtés dans l'enquête sur le réseau pédophile monté par Julien Davison et Armand Lambry.

La médecin légiste qui examine les petites victimes déclare qu'en 20 ans de carrière elle n'a jamais rien connu d'aussi horrible. Au total, les enquêteurs recensent une vingtaine de victimes et 27 clients .

Les enquêteurs de la PJ Liégeoise découvrent des drogues, des cassettes et des photos atroces au domicile de Lambry à Neuville .

La bande a violé et prostitué pendant des années des fillettes de 6 à 17 ans dont certaines leur était confiées par leur parents le mercredi après-midi. Parmi les inculpés **le curé de Kinkempois**, Louis Dupont, dont on découvre qu'il est à la tête d'une petite fortune et qu'il ne renie pas ses mœurs.

Les 2 organisateurs du réseau ont été condamnés aux fortes peines requises par l'avocat général Marc de la Brassine qui a évoqué « *les partouzes costumées auxquelles participait le curé en soutane et son exigence d'une fille très jeune et d'un jeune garçon* ». L'avocat général avait requis 12 ans de prison contre le curé en aveu de 4 viols d'une adolescente. Surprise ! Le curé qui comparaisait libre sera condamné à trois ans de prison avec sursis pour 5 ans « *à condition de séjourner dans un bâtiment religieux ou un monastère sous le contrôle de ses supérieurs.* » Le curé Louis Dupont est sorti du tribunal pour se rendre à sa banque protégé par des gendarmes, avant d'être emmené par deux envoyés de l'évêché.

Certains journalistes honnêtes, comme **M.Vande Meulebroek** écrivent à l'époque, que « le phénomène de la pédophilie s'est amplifié dans tous les pays occidentaux mais que partout (y compris en Belgique) il reste méconnu, voire nié par les autorités compétentes. » (« Le Soir » 10/8/90)

Pour quelle raison le phénomène de la pédophilie est-il déjà nié en 1990, comme l'existence de réseaux organisés en Belgique est officiellement niée depuis l'affaire Dutroux ?

Un déni contre toute évidence puisque les réseaux continuent leurs trafics immondes.

En 1996, l'année de l'arrestation de Dutroux, le gendarme **Hedwig Huybrechts** est pris en flagrant délit de « livraison » d'un gamin de 9 ans dans un parking bruxellois. Le fichier de ses clients comporte une quarantaine de belges, dont un psychiatre travaillant dans des homes pour enfants, un ingénieur au chômage reconverti dans l'humanitaire, le vice-président d'un parc d'attractions à Bruges. On trouve chez Huybrechts, des centaines de cassettes et de photos obscène d'un « catalogue ». Le réseau du gendarme, qui livrait ses victimes, des enfants serbo-croates, à domicile, s'étendait aux Pays-Bas.

En 1999, 400 cassettes pédophiles sont saisies à Mariembourg. Le corps d'un enfant roumain de 9 ans, le sexe mutilé, est retrouvé dans les eaux du Port d'Anvers. L'enquête, si enquête il y eut, n'a pas révélé qui sont les acteurs de cet acte répugnant.

La liste est hélas sans fin.

« L'impensable organisation pédo-criminelle » est bien implantée en Belgique, le nier est une aberration.